

Le 15 mars 2023

A l'attention
De la Ministre de l'Enfance,
Des Membres du Gouvernement de la Communauté française
Des Présidents de Parti

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Madame, Messieurs les Présidents,

Les récentes annonces de nouvelles fermetures de crèches dites privées, et les tentations de privatisation des structures publiques, ne sont, malheureusement, que la partie émergée de l'iceberg qui menace tout le secteur de l'Accueil de la petite enfance.

Les organisations syndicales et les fédérations alertent régulièrement les autorités compétentes sur la dégradation des conditions de travail et la situation financière des Milieux d'accueil agréés subventionnés qui représentent 26 000 places soit près de 60% du secteur, c'est dire combien il est essentiel d'en garantir la survie.

Le manque de places est également dénoncé fréquemment par les parents et futurs parents ; sur le terrain cela se manifeste par des crèches bondées, contraintes de fonctionner en surcapacité, c'est tout le système qui est en surchauffe. Cette situation a des répercussions très concrètes tant sur la qualité de l'accueil que sur les conditions de travail dans un contexte d'incertitude quant à la survie des structures à moyen voire à court terme.

Le Cabinet Enfance nous a informés que la norme, mesure phare de la réforme Milac, de 1,5etp pour 7 places de personnel d'accueil n'était plus un objectif prioritaire. Quel absolu manque de considération vis-à-vis du personnel de terrain ! Un seul exemple, actuellement, outre le fait de fonctionner avec un financement d'1etp pour 7 places agréées, de maintenir un encadrement d'1 puéricultrice pour 7 enfants présents, d'ouvrir 10, 11, 12 ou 14 heures par jour, les fonctions d'entretien des locaux et de préparation des repas ne sont pas financées. En 2023, il n'est donc pas prévu de garantir la qualité de l'encadrement, que des repas soient préparés en crèche ni que ces dernières soient nettoyées...

Par ailleurs, la période inflationniste que nous connaissons a sérieusement impacté la santé financière des MAE et l'indexation de la Participation financière des Parents (PFP) n'a rien résolu. En effet, le mécanisme de rétrocession/péréquation (initialement mécanisme de solidarité entre milieux d'accueil) capte l'essentiel du montant supplémentaire réclamé aux parents ! Le montant pivot à partir duquel les milieux d'accueil rétrocèdent n'a que très peu évolué depuis sa mise en œuvre (2004, + 14%), alors que dans le même temps la PFP moyenne, qui détermine qui rétrocède, a progressé de plus de 50%.

La différence entre les montants perçus par l'ONE grâce à ce système et ceux redistribués passera en 2023 à plus de 7 millions¹. Cerise sur le gâteau : ce sont les Milieux d'accueil dont la PFP moyenne est la plus basse, donc ceux à qui initialement la mesure devait bénéficier, qui, proportionnellement contribuent le plus !

La situation n'est plus tenable ni humainement ni financièrement.

Nous demandons que le montant pivot à partir duquel les Milieux d'accueil rétrocèdent soit porté immédiatement et avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 à 16,90€ et qu'un calendrier de mise en œuvre de la réforme MILAC permettant de porter les normes d'encadrement à 1,5 ETP de puériculteur/trice soit fixé dès maintenant.

Si ces deux mesures n'étaient pas rencontrées, ce sont et les organisations syndicales et les fédérations patronales qui mèneraient de concert des actions dès ce printemps.

En espérant que cette alerte puisse enfin faire prendre conscience de l'urgence des situations et de la dimension essentielle des services rendus par le secteur de l'Accueil de la petite enfance, nous vous prions, Madame La Ministre, Mesdames, Messieurs les Ministres, Madame, Messieurs les Présidents de Parti, de croire en l'expression de toute notre détermination.

¹ En 2023, les Milieux d'accueil, dont la PFP moyenne est supérieur au seuil pivot de 12,05€, vont rétrocéder 7 870 326,17€ tandis que les Milieux d'accueil qui n'atteignent pas cette PFP moyenne vont percevoir 507 434,46€... soit une différence de 7 362 891,71€ ! source : Parlement de la communauté française, séance du 17 novembre 2022

Signataires :

Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

Eric Dubois, Responsable sectoriel



Centrale Générale des Services Publics (CGSP)

Olivier Nyssen, Secrétaire général



Centrale nationale des employés (CNE)

Stéphanie Parmentier, Secrétaire Nationale Non-Marchand



Confédération des Syndicats Chrétiens Services publics (CSC SP)

Véronique Sabel, Secrétaire Nationale



Fédération des initiatives locales pour l'enfance (FILE ASBL)

Cécile Van Honsté, Directrice



Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCA)

Nathalie Lionnet, Secrétaire Fédérale Non-Marchand



Syndicat Libre Fonction Publique (SLFP)

François Roosens, Président



Union en Soins de Santé (UNESSA ASBL)

Benoit Hallet, Directeur général

